

COMMUNE DE VILLERS LA CHEVRE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier, à 18 h, le conseil municipal de la Commune de Villers la Chèvre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire à huit clos.

Présents : MM. Alain DYE PELLISSON, Bernard GOFFARD, Dominique THILL, Claude FORTEMPS, Gilles KREMER, Bernard HAMIAUX, Jean HALSDORF, Eric LAMBERT, Fabrice TOLLE, et Mmes Sylviane VUERICH, Aurélie BRAGEUL et Joëlle BINOT.

Absents excusés : MM Jean-Marc CHARPENTIER, Daniel BALLIET et Sylvain TASSIN.

M Daniel BALLIET a donné procuration à M. Alain DYE-PELLISSON.

M Jean-Marc CHARPENTIER a donné procuration à M Dominique THILL.

M Sylvain TASSIN a donné procuration à M. Claude FORTEMPS.

Un scrutin a eu lieu, M. Bernard GOFFARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Travaux de sécurisation : demande de subventions ;
- 2- Travaux de voirie : demande de subventions ;
- 3- PLU : révision simplifiée ;
- 4- Tarif du bois de chauffage : année 2021 ;
- 5- Acquisition de la parcelle A 256 ;
- 6- Cimetière : reprise de concession en état d'abandon

DÉLIBÉRATION 2021-01 : Travaux de sécurisation : demande de subvention au titre de la DETR

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de sécurisation du village et la traversée (RD618). Il rappelle que le trafic routier se densifie et plusieurs nouvelles constructions ont été réalisées dans la commune. Il présente plusieurs devis.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de la société HIRSCHAUER EGIL 55230 SPINCOURT pour un montant de 39 769,08 € H.T. et le devis de la société AXIMUM 54206 TOUL pour un montant de 5 147,50 € H.T.
- sollicite une subvention à l'Etat au titre de la DETR 2021, afin de faciliter le financement de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2021-02 : Travaux de voirie : demande de subvention au titre de la DETR

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de réfection de la rue « chemin du bois de Saint-Pancre ». Il présente plusieurs devis.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de la société BRNTP 54560 MERCY LE HAUT pour un montant de 50 394, 22 € H.T. ;
- Sollicite une subvention à l'Etat au titre de la DETR 2021, afin de faciliter le financement de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2021-03 : Travaux de voirie : demande de subvention au conseil régional

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de réfection de la rue « chemin du bois de Saint-Pancre ». Il présente plusieurs devis.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de la société BRNTP 54560 MERCY LE HAUT pour un montant de 50 394,22 € H.T. ;
- Sollicite une subvention du Conseil régional, afin de faciliter le financement de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2021-04 : Travaux de sécurisation : demande de subvention au conseil régional

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de sécurisation du village et la traversée (RD618). Il rappelle que le trafic routier se densifie et plusieurs nouvelles constructions ont été réalisées dans la commune. Il présente plusieurs devis.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de la société HIRSCHAUER EGIL 55230 SPINCOURT pour un montant de 39 769,08 € H.T. et le devis de la société AXIMUM 54206 TOUL pour un montant de 5 147,50 € H.T.
- sollicite une subvention au Conseil Régional, afin de faciliter le financement de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2021-05 : Travaux de sécurisation : demande de subvention au Département de Meurthe et Moselle au titre « des amendes de police »

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de sécurisation du village et la traversée (RD618). Il rappelle que le trafic routier se densifie et plusieurs nouvelles constructions ont été réalisées dans la commune. Il présente plusieurs devis.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte les devis de la société HIRSCHAUER EGIL 55230 SPINCOURT pour un montant de 39 769,08 € H.T., de la société AXIMUM 54206 TOUL pour un montant de 5 147,50 € H.T. et de la société ELANCITE pour un montant de 1 680,00 € H.T.

- sollicite une subvention au Département au titre « des amendes de police », afin de faciliter le financement de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2021-06 : Travaux de sécurisation : demande de subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (P.D.S.A.R.)

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de sécurisation du village et la traversée (RD618). Il rappelle que le trafic routier se densifie et plusieurs nouvelles constructions ont été réalisées dans la commune. Il présente plusieurs devis.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de la société HIRSCHAUER EGIL 55230 SPINCOURT pour un montant de 39 769,08 € H.T. et le devis de la société AXIMUM 54206 TOUL pour un montant de 5 147,50 € H.T.
- Sollicite une subvention de la Préfecture au titre du « Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière », afin de faciliter le financement de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2021-07 : P.L.U. : modification simplifiée

Le Maire informe le conseil municipal que, sur le P.L.U de la commune, il existe des emplacements réservés qu'il est nécessaire d'enlever.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide, à l'unanimité, d'enlever les emplacements réservés n°1 (création d'un sentier) et n°2 (création d'une aire de stationnement) ;
- Décide, à 2 voix contre (Mme VUERICH et M. TOLLE), 1 abstention (Mme BRAGEUL) 12 voix pour, d'enlever l'emplacement réservé n°3 (création d'une voirie).
- Accepte, à l'unanimité, le devis du bureau d'études « Atelier des Territoires » pour un montant de 2 180 € H.T (deux mille cent quatre-vingts euros hors taxes) ;
- à l'unanimité, autorise le Maire, à signer tous les documents afférents à cette modification.

DÉLIBÉRATION 2021-08 : Tarif du bois de chauffage : année 2021

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif du bois de chauffage pour l'année 2021 comme suit :

- Pour le bois coupé en 1mètre : 10 € (dix euros) le stère ;
- Pour le bois coupé en 0,50 m : 11 € (onze euros) le stère ;
- Pour le bois coupé en 0,33 m : 13 € (treize euros) le stère.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2021-09 : Acquisition de la parcelle cadastrée A n°256

Le Maire informe le conseil municipal d'une possibilité d'acquérir une parcelle de terrain appartenant aux consorts PIERSON.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- d'acquérir la parcelle cadastrée A 256, lieudit « Jardins de la Grande Haie » d'une surface de 9 ares, appartenant aux Consorts PIERSON pour un montant de 10 000 € l'are.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition ;
- Les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2021-10 : Reprise de concessions en état d'abandon dans la cimetière communal

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des quatorze concessions suivantes situées dans le cimetière communal :

Rangée 1 :

- Concession n°9, délivrée le 01 août 1920, à Mme HENRION veuve BOISTEAUX Lucie ;
- Concession n°26, délivrée le 14 février 1909, à Mme BLONDEAU Antoine, Emile, Armand ;
- Concession n°27, délivrée le 25 juin 1910, à M. LALLEMENT Albert.

Rangée 2 :

- Concession n°54, délivrée le 16 octobre 1929, à M. GUILLAUME Joseph ;
- Concession n° 55, délivrée le 12 octobre 1929, à M. GREGOIRE Alexandre ;
- Concession n°56, délivrée le 12 Octobre 1929, à M. PICHON Désiré ;
- Concession n°57-58, délivrée le 12 octobre 1929, à M. HANEN Emile ;
- Concession n°68-69, délivrée le 15 avril 1909, à M. GILLET Jean-François ;
- Concession n°72-73, absence d'acte ;
- Concession n°74-75, délivrée le 28 juin 1868, à M. SIMON Jacques.

Rangée 3 :

- Concession n°77-78, délivrée le 31 août 1951, à M. BERKES Pierre ;
- Concession n°101, délivrée le 12 octobre 1929, à M. GISQUET Albert.

Rangée 4 :

- Concession n°110 et n°111, absence d'acte ;
- Concession n° 123, absence d'acte ; pas de monument, pas de bordures.

Concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant

aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, lesdits états dûment constatés ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des concessions, en leurs noms et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.
- charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2021-11 : Travaux de voirie : demande de subvention au conseil départemental
--

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de réfection de la rue « chemin du bois de Saint-Pancre ». Il présente plusieurs devis.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de la société BRNTP 54560 MERCY LE HAUT pour un montant de 50 394,22 € H.T. ;
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental, afin de faciliter le financement de ce projet.

Adoptée à l'unanimité